Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260417-20260310-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 10 avril 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procurations : M. JOUBIN David à M. COLLET Philippe
Mme ANDREUX Muriel à Mme LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents 12 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe
Présente : ROLLAND Florence – secrétaire de Mairie

BUDGET PRIMITIF 2026 DU COMMERCE

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 du Commerce.

· Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 9 855,18 €

Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 45 553,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2026 du Commerce.

Le Maire,

Mme LE GRAËT Karine